

COMPTE RENDU INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2020 – 20 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le 02 juin à 20 h 00, sous la présidence de M. MARTIN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mme BOCH Jocelyne, M. BASTIEN David, Mme GUIRAO Céline, M. CAQUET Patrice, Mme CARTIER-MOULIN Danielle, M. ZUNINO Xavier, M. FRANCHIOLO Roger, Mme DULLIN Sandra, M. GERMAIN Didier, Mme FLEYS Sandrine, M. LECOMTE Jérôme, Mme MONGELLAZ Anna, M. MOULIN Laurent, Mme THOMÉ Emmanuelle, M. MONTESSUIT Vincent, Mme ANSQUER-LE DUFF Stéphanie, M. BOUSSIS Mohamed, Mme BARILLIER Agnès, M. THEVENON Julien, Mme CLARENS Lyne, M. JABIOL Alexandre.

Absent(s) : Mme Mireille MALLINJOURD, absente excusée, a donné procuration à Mme BOCH Jocelyne.

Secrétaire : Mme BARILLIER Agnès a été élue secrétaire de séance

Préambule

Avant d'aborder l'ordre du jour du présent conseil municipal, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la note de synthèse transmise en amont de cette réunion n'a pas de caractère obligatoire pour la Collectivité (obligatoire dans les communes de + 3 500 habitants).

Il spécifie que cette méthodologie est appliquée depuis de nombreuses années afin d'apporter aux Elus(es) une meilleure information.

La réalisation d'un diaporama vient renforcer la communication et l'échange sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

A l'avenir, il sera également rédigé un compte-rendu lors de la tenue de commission, lequel sera diffusé à l'ensemble du conseil municipal.

A la question de Madame Agnès BARILLIER sur le choix des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire l'informe qu'en règle générale, c'est le bureau exécutif qui inscrit les points de l'ordre du jour en fonction de l'avancement des travaux des différentes commissions. Une délibération ne peut en principe pas être rajoutée au dernier moment sauf accord de l'assemblée en début de séance. Des points demandés par des Elu(es) peuvent être inscrits à l'ordre du jour s'ils sont soumis au bureau exécutif suffisamment à l'avance, au travers des Commissions, par exemple.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

FINANCES

Indemnités du Maire et des Adjointes

Les indemnités de fonction peuvent être versées au maire, aux adjoints et aux éventuels conseillers délégués. L'octroi de l'indemnité à un adjoint ou à un conseiller délégué est subordonné à « l'exercice effectif du mandat » ce qui suppose qu'ait été pris et publié un arrêté

de délégation. De manière symétrique, le retrait par le maire de la délégation qu'il avait consentie met fin automatiquement à l'indemnité.

Dans toutes les communes, l'indemnité du maire est, de droit, fixée au maximum. S'agissant des indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, le conseil municipal détermine leur montant, dans la limite de deux maxima :

Le barème (janvier 2020) des indemnités de fonction relève de l'article L.2123-23 pour les maires et L.2123-24 pour les adjoints du Code Général des Collectivités Territoriales.

Indemnités brutes mensuelles des maires :

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
Moins de 500	25,5	991,80
De 500 à 999	40,3	1 567,43
De 1 000 à 3 499	51,6	2 006,93
De 3 500 à 9 999	55	2 139.17
De 10 000 à 19 999	65	2 528.11
De 20 000 à 49 999	90	3 500.46
De 50 000 à 99 999	110	4 278.34
100 000 et plus *	145	5 639.63

Indemnités brutes mensuelles des adjoints :

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
Moins de 500	9,9	385,05
De 500 à 999	10,7	416,17
De 1 000 à 3 499	19,8	770,10
De 3 500 à 9 999	22	855.67
De 10 000 à 19 999	27,5	1 069.59
De 20 000 à 49 999	33	1 283.50
De 50 000 à 99 999	44	1 711.34
De 100 000 à 199 999	66	2 567.00
200 000 et plus *	72,5	2 819.82

D'autre part, une majoration peut être votée pour notamment des communes qui sont ou ont été chef-lieu de Canton. Le 15 % est applicable à l'indemnité brute.

Monsieur le Maire précise que le fait de voter les indemnités au taux maximum, implique que les frais de déplacements et frais de représentation engagés par le maire et les adjoints ne sont pas pris en charge par la Collectivité durant leur mandat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité le montant des indemnités du maire et des adjoints, proportionnellement à la population communale.

Avenant au marché public « Signalétique communale »

Durant l'année 2019, Madame Valérie PIROT, alors 1^{er} Adjointe, a pris en charge le suivi du dossier de changement de la signalétique du territoire communal. Un groupe de travail, composé de quelques élues et du Cabinet LAGAY, a été constitué pour l'accompagner.

Après publication du marché public, la société SIGNAUX GIROD a été retenue pour un montant de **68 549.23 TTC**

Durant la phase de réalisation, des compléments ont été demandés par le groupe de travail, soit :

- 1 RIS supplémentaire avec décor double-face à La Combe ;
- 4 totems d'entrée avec décor simple face au lieu de double face sur le DQE initial ;
- 8 lames supplémentaires longueur 800 mm ;
- 25 lames supplémentaires longueur 1000 mm ;
- 3 mâts supplémentaires ;
- 11 massifs béton supplémentaires ;
- 4 poses supplémentaires de mobiliers ;
- 1 dépose supplémentaire ;

Le montant total des investissements supplémentaires est de **14 028 € TTC**, soit un montant supérieur à 5 % du marché initial, qui nécessite une délibération.

Monsieur MONTESSUIT s'interroge sur le recensement initial des besoins et la gestion de ce dossier.

Monsieur le Maire assure que le montant précité correspond bien à des fournitures supplémentaires qui ont été jugées nécessaires et qui ont été installées. D'autres panneaux seront probablement nécessaires ultérieurement, mais ils feront alors l'objet d'un nouveau marché ou bon de commande selon les montants à engager.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix « pour » et une abstention (Monsieur Julien THEVENON), autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Prime exceptionnelle aux agents présents durant la crise sanitaire

La crise sanitaire qui a débuté le 17 mars 2020 a nécessité la présence de nombre d'agents communaux pour répondre aux mesures d'urgence à mettre en place.

- Les Services Techniques ;
- Le Service « Entretien » des écoles primaire et maternelle ;
- Le Service Administratif ;

En effet, et dès cette date, l'Ecole Primaire a accueilli les enfants du personnel « soignant » du Pays d'ALBY.

L'ensemble des classes des écoles primaire et maternelle ont été désinfectées en totalité (sols, tables, chaises...)

Le protocole sanitaire édicté par l'Inspection Académique est draconien et implique une désinfection permanente des lieux et mobiliers au contact des enfants.

Une collaboration journalière entre les professeurs et les services municipaux a permis de répondre aux exigences d'une telle situation inédite pour tous.

Aussi la loi n°2020-473 du 25 avril 2020, en son article 11, prévoit l'instauration d'une prime exceptionnelle par les administrations, en 2020, à ceux de leurs agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence. Le montant maximal de cette prime est de 1 000 € (mille) maximum, non soumis aux cotisations sociales.

Ce montant sera adapté en fonction du temps de présence de chacun sur son lieu de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à main levée, et à l'unanimité, décide l'octroi de cette prime exceptionnelle aux agents présents durant cette période de crise sanitaire.

Annulation de loyers commerciaux et professionnels durant période de confinement

La Commune d'ALBY SUR CHERAN est propriétaire de divers locaux loués pour du commerce et profession libérale.

Le confinement de la population liée à la crise sanitaire COVID 19 a entraîné une chute brutale de leurs revenus pour le commerce « Les petits Galets » et le Cabinet d'Etiopathie situé à la Combe (bâtiment de la Poste).

Madame Audrey PUCCIO et Monsieur Philippe CORHUMEL ont sollicité l'annulation de leurs loyers pour les mois d'avril et mai pour le Cabinet d'Etiopathie et mars, avril et mai pour « Les petits Galets ».

- Pour Madame Audrey PUCCIO, le montant mensuel de son loyer est de 382.16 € soit un montant global de **764.32 €**.
- Pour Monsieur Philippe CORHUMEL, le montant mensuel de son loyer est de 438.86 € soit un montant global de **1 316.58 €**.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu d'autres demandes pour l'instant.

Une discussion s'engage sur l'éventualité de porter à 6 mois l'annulation des loyers, mais aussi de pouvoir répondre le cas échéant à d'autres sollicitations.

Après cet échange, le conseil municipal vote, avec 22 voix « pour » et une voix « contre » (Madame Sandra DULLIN) l'annulation des loyers ci-dessus mentionnés.

Remboursement exceptionnel de fournitures à un tiers pour la confection des masques destinés à la population.

L'élan solidaire conduit par Madame Patricia FERRY et son groupe de bénévoles a permis la confection de plus de 3 000 masques, qui ont été distribués à la population.

Pour mener à bien leurs réalisations, Madame Patricia FERRY a acheté sur ses fonds personnels, du fil, des élastiques pour un montant de **461.01 € TTC**.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, le remboursement de ladite somme à Madame Patricia FERRY.

Avenant au loyer annuel du bâtiment communal loué à la Gendarmerie Nationale

La Collectivité est propriétaire du bâtiment occupé par les Services de la Gendarmerie Nationale (locaux professionnels et logements).

Monsieur le Maire précise que dans les années à venir, il est envisagé la réalisation d'une caserne plus grande, dans le même secteur de la Combe.

Pour la caserne actuelle, Le bail consenti est révisable tous les 3 ans. La période concernée aujourd'hui est du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2022. Le montant du loyer annuel était jusqu'ici de 81 493,41€. Il est porté, sur proposition de la gendarmerie, à **86 025.64 €** (payable trimestriellement).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant précité.

MUNICIPALITE

Commissions Communales

Après un recensement réalisé entre élus(es), les commissions communales sont proposées :

1 - Commission Finances

Monsieur Jean-Claude MARTIN
Madame Jocelyne BOCH
Monsieur Vincent MONTESSUIT
Madame Céline GUIRAO
Madame Danielle CARTIER-MOULIN
Monsieur David BASTIEN
Monsieur Patrice CAQUET
Monsieur Alexandre JABIOL

2 – Commission Communication

Madame Céline GUIRAO
Monsieur Xavier ZUNINO
Madame Jocelyne BOCH
Madame Lyne CLARENS
Monsieur David BASTIEN
Monsieur Patrice CAQUET
Madame Danielle CARTIER-MOULIN

3 – Commission Manifestations / Cultures

Madame Céline GUIRAO

Monsieur Xavier ZUNINO
Monsieur Jérôme LECOMTE
Monsieur Julien THEVENON
Monsieur Laurent MOULIN

4 – Vie Associative

Madame Céline GUIRAO
Monsieur Jérôme LECOMTE
Monsieur Laurent MOULIN
Monsieur Roger FRANCHIOLO
Madame Lyne CLARENS
Monsieur Mohamed BOUSSIS
Madame Sandrine FLEYS

5 – Commission Scolaire

Madame Danielle CARTIER-MOULIN
Madame Mireille MALLINJOURD
Madame Stéphanie ANSQUER- LE DUFF
Madame Emmanuelle THOMÉ
Monsieur Julien THEVENON

6 – Commission Jeunesse

Madame Danielle CARTIER-MOULIN
Madame Anna MONGELLAZ
Madame Stéphanie ANSQUER-LE DUFF
Madame Sandra DULLIN
Madame Sandrine FLEYS
Monsieur Julien THEVENON
Monsieur Mohamed BOUSSIS

7 – Commission Travaux et bâtiments

Monsieur Patrice CAQUET
Monsieur Didier GERMAIN
Monsieur David BASTIEN
Madame Sandra DULLIN
Monsieur Roger FRANCHIOLO

8 – Commission Urbanisme

Monsieur David BASTIEN
Monsieur Vincent MONTESSUIT
Madame Jocelyne BOCH
Monsieur Patrice CAQUET
Monsieur Laurent MOULIN
Madame Agnès BARILLIER
Monsieur Mohamed BOUSSIS

9 – Commission Environnement et Développement durable

Monsieur David BASTIEN
Monsieur Vincent MONTESSUIT
Madame Anna MONGELLAZ
Madame Emmanuelle THOMÉ
Monsieur Patrice CAQUET
Monsieur Didier GERMAIN

Madame Mireille MALLINJOURD
Madame Sandra DULLIN
Monsieur Roger FRANCHIOLO
Madame Agnès BARILLIER

10 – Commission Logements

Monsieur Jean-Claude MARTIN
Madame Mireille MALLINJOURD
Madame Jocelyne BOCH
Madame Stéphanie ANSQUER-LE DUFF
Monsieur Mohamed BOUSSIS

11 – Commission d'Appel d'Offres (pour les marchés Publics)

Monsieur Jean-Claude MARTIN, Président
Monsieur Patrice CAQUET, Titulaire
Monsieur Alexandre JABIOL, Titulaire
Madame Jocelyne BOCH, Titulaire
Monsieur David BASTIEN, Suppléant de Monsieur Patrice CAQUET
Monsieur Didier GERMAIN, Suppléant de Madame Jocelyne BOCH

Le diaporama projeté présente les différents axes de travail de chacune des commissions. Il est rappelé que des Elu(es), non membres de commissions, pourront y être invités à travailler sur des thématiques transverses, au travers de la formation de groupes de travail.

Madame Céline GUIRAO, adjointe en charge de la commission manifestations et culture, propose la création d'un groupe de travail pour envisager la mise en place d'un marché hebdomadaire de producteurs locaux.

Sont volontaires pour participer à ce groupe de travail « marché hebdomadaire » :

Madame Céline GUIRAO
Monsieur Xavier ZUNINO
Madame Anna MONGELLAZ
Monsieur Laurent MOULIN
Madame Emmanuelle THOMÉ
Monsieur Julien THEVENON
Madame Stéphanie ANSQUER-LE DUFF
Monsieur Jérôme LECOMTE
Madame Jocelyne BOCH
Madame Sandrine FLEYS

Une discussion s'engage sur la représentation de la Collectivité au sein du SMIAC, Madame Agnès BARILLIER sera candidate. Le maire rappelle que c'est le Grand Annecy qui désigne les représentants au SMIAC pour le « moyen Chéran ».

L'Assemblée après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la composition des commissions communales énoncées ci-dessus.

Nominations de Conseillers (ères) Municipaux auprès de structures extra-communales

Avec l'installation du nouveau conseil municipal, il convient de nommer des Conseillers (ères) Municipaux auprès des structures suivantes :

- Communes solidaires de l'Albanais : 2 à 6 représentants ;
- Collège René LONG : 2 représentants ;
- Délégué DEFENSE : 1 représentant.

Monsieur le Maire présente sommairement lesdites structures :

Communes Solidaires : Association de solidarité internationale Communes Solidaires de l'Albanais créée en 1986 par des maires de l'Albanais et de Savoie désireux de lutter contre le mal développement et s'engageant dans des actions de solidarité (Palestine, Sénégal...)

Madame Jocelyne BOCH, Madame Céline GUIRAO et Monsieur Jérôme LECOMTE sont retenus pour représenter la Collectivité au sein de cette structure.

Collège René LONG – ALBY SUR CHERAN : Il s'agit de participer au Conseil d'Administration de cet établissement (environ 3 réunions par an)

Mesdames Danielle CARTIER-MOULIN et Emmanuelle THOMÉ en seront les représentantes pour la Collectivité.

Délégué DEFENSE : Interlocuteur privilégié pour la Défense, il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Monsieur Didier GERMAIN est nommé à cette fonction.

TRAVAUX

Renouvellement partiel de l'éclairage public (Convention avec le SYANE)

Le SYANE, Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de HAUTE-SAVOIE, exerce la compétence optionnelle « éclairage public ».

La Commune, adhérente au SYANE, a confirmé le transfert de la compétence optionnelle « Eclairage Public » au SYANE en date du 18 décembre 2018 (investissement et l'exploitation/maintenance).

Le 25 juin 2019, la Commune confiait, par contrat, au SYANE (Intervenant pour le compte du SYANE, la société PORCHERON) l'entretien de son éclairage public.

Si le diagnostic réalisé en 2018 montre un état convenable de l'ensemble l'éclairage public, certains secteurs nécessitent des investissements.

Les documents projetés présentent la première phase de travaux qui pourrait être réalisée cette année à savoir les changements d'armoires électriques sur différents secteurs de la commune :

- Route de la Capetaz ;
- Route des Marantins (éclairage lumineux au sol) ;
- Zone Espaces Leaders :

Le montant estimatif des travaux est de **161 625.69 € TTC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'étude du SYANE relative au diagnostic de l'éclairage public sera transmise à l'ensemble du conseil municipal. Trois phases de travaux ont été prévues, à priori sur trois années, mais à discuter en fonction du budget communal et des possibilités des entreprises.

Il précise qu'à l'issue de la réalisation des 3 phases de travaux, le retour sur investissement sera de 9 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le projet présenté par le SYANE dans sa phase 1.

DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS

Tirage au sort des Jurés d'Assises

Comme chaque année, à la même période, il est procédé au tirage de 6 électeurs, issus de la liste électorale. La liste des personnes retenues sera transmise au Tribunal de Grande Instance d'Annecy.

Propositions de moyens de communication et d'échanges d'informations entre les Elus(es) Municipaux

Comme cela a pu être déjà évoqué, Madame Jocelyne BOCH présente les axes de travail pour la mise en place d'outils permettant de recenser, transmettre, et traiter les informations, les dossiers propres à chaque commission mais aussi permettant de diffuser l'état d'avancement des projets auprès du conseil municipal.

L'objectif général est de développer et consolider au mieux, en toute harmonie et cohésion les relations de travail entre élus et agents municipaux. Le but est de faciliter le travail de tous et de permettre à chacun d'exercer pleinement son rôle, de clarifier l'organisation et les flux de communication, de faire en sorte que tout le monde soit bien au courant de l'avancement des projets et des actions menées.

- Ainsi, il est envisagé de recourir à une plateforme collaborative Team's (Microsoft). La plateforme « Zoom » quant à elle présenterait un problème de confidentialité dans les échanges et ne permet pas le partage de documents.
Teams présente de nombreux avantages en permettant :
 - Le partage de documents, donc une bonne circulation de l'information et une réelle transparence
 - Un travail commun sur certains documents, les échanges d'idées et la stimulation du travail d'équipe au travers de conversations
 - Les réunions à distance si nécessaire (visio conférence), en complément des réunions classiques.
- D'autre part il sera demandé à chaque commission ou groupe de travail, se réunissant de rédiger un compte-rendu de séance et de le diffuser à l'ensemble du conseil municipal. Ainsi tous les élus, y compris ceux qui ne font pas partie de la commission concernée seront au courant des questions qui y sont traitées.
- La création d'un fichier commun (base excel) qui recenserait les demandes des habitants, avec les dates de prise en charge, le traitement de la demande, les solutions proposées et l'indication de la clôture du dossier par la réponse faite au demandeur.

Aucune objection n'étant soulevée, Madame Jocelyne BOCH indique que les trois axes (mise en place de Teams, émission systématique de comptes-rendus et création d'un fichier Excel commun) seront développés le plus rapidement possible .

Elle ajoute qu'elle se tient à la disposition de chacun pour des renseignements complémentaires ou pour une réunion plus « technique », de façon à mieux appréhender les outils proposés.

Questions diverses

Manifestations d'été

Avec la période de déconfinement mise en place depuis le 11 mai, l'Assemblée s'interroge sur le maintien des manifestations de cet été (Fête de la musique, Concert du 3 juillet, feu d'artifice du 14 juillet, concert du 28 août).

Monsieur le Maire souligne que l'ensemble des manifestations des communes alentour mais aussi sur Annecy et Aix les Bains ont été annulées.

Une discussion s'engage et il ressort que les règles de distanciation seront impossibles à appliquer.

Il est donc proposé de diffuser pour la fin de semaine un questionnaire afin que chacun exprime son choix. Une décision sera prise à l'issue des votes.

Emploi « Jeunes » Été 2020 : Comme chaque année, la commune procédera au recrutement de 3 jeunes (entre 16 et 17 ans) pour 3 semaines de travail au sein notamment des services techniques. Les recrutements devraient s'engager semaines 24 et 25.

Musée de la Cordonnerie : Le Musée de Cordonnerie ouvre ses portes ce 2 juin jusqu'à la date des Journées du Patrimoine. Tout a été mis en place pour accueillir les estivants selon les normes sanitaires exigées.

Zone agglomération « Crêt-Vial »

En attendant la réalisation du giratoire à Crêt-Vial, sous compétence du Département 74, il a été créé une zone d'agglomération à 50 kms/heure par ralentir les automobilistes. Les panneaux de signalisation ont été posés très récemment.

Suite à problème d'implantation de cette signalisation, souligné par Madame Lyne CLARENS, un contrôle sera effectué et si besoin l'erreur corrigée.

Monsieur Vincent MONTESSUIT intervient également sur la vitesse excessive des véhicules qui empruntent l'axe ALBY/MURES, notamment à la hauteur du lotissement des Crêts.

Lettre d'information : Madame Céline GUIRAO informe l'Assemblée qu'en l'absence de bulletin municipal ce printemps, il sera diffusé prochainement une lettre d'information à la population.

Ecoles

Il est fait une information sur la prochaine ouverture totale des classes de l'école primaire (08 juin 2020) avec arrêt de l'enseignement à distance. Si le déconfinement allège certaines restrictions, le protocole sanitaire mis en place dans les écoles reste identique avec toutes les contraintes que ceci implique.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire, environ une centaine d'enfants par jour seront présents (par rotation) à l'école primaire et une vingtaine en maternelle, avec maintien de la fourniture de repas froids ; il est important que les familles s'inscrivent rapidement sur le Portail Famille de la mairie pour faciliter la logistique des repas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10

